

1. Données du bien du patrimoine mondial

1.1 - Nom du bien du patrimoine mondial

Théâtre antique et ses abords et « Arc de Triomphe »
d'Orange

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

Etat(s) partie(s)

- France

Type de Bien

culturel

Numéro d'identification

163bis

Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

1981



1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
	0 / 0	?	?	?	
	0 / 0	?	?	?	
Théâtre antique, Arles , Vaucluse , Provence- Alpes-Côte d'Azur , France	44.136 / 4.808	9.41	116	125.41	1981
Arc de triomphe, Arles , Vaucluse , Provence- Alpes-Côte d'Azur , France	44.142 / 4.805	0.01	116	116.01	1981
Total (ha)		9.42	232	241.42	

Commentaire

la ville n'est pas Arles mais Orange. les coordonnées ont été inversées: il s'agit de 4.808 / 44.136 et 4.805 / 44.142

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Théâtre antique et ses abords et "Arc de Triomphe" d'Orange: délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1981 et de sa zone tampon approuvée en 2007 - Scale 1:12,500	01/04/2011	
Théâtre antique et ses abords et "Arc de Triomphe" d'Orange: délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1981 et de sa zone tampon approuvée en 2007 - 1:25,000	01/04/2011	

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

- Béatrice Boisson-Saint-Martin

Ministère de la culture et de la communication
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO
Département des affaires européennes et internationales

Commentaire

Représentant de l'institution gouvernementale responsable pour le bien : Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la communication, 182, rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 01 Point focal pour la France : Béatrice Boisson-Saint-Martin, responsable du pôle patrimoine mondial Département des affaires européennes et internationales, Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la communication 6 rue des Pyramides 75001 Paris France Téléphone: 00 33 (0)1 40 15 33 35 Courriel : beatrice.boisson-saint-martin@culture.gouv.fr

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Sylvaine Le Yondre

Adjointe au conservateur régional des monuments historiques
DRAC P.A.C.A

Commentaire

Ajouter le Maire d'Orange Mairie d'Orange Place Clemenceau B.P. 187 - 84106 Orange Cedex

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. Patrimonium-mundi.org : visitez les sites en [panoramas photographiques, des images sphériques immersives et interactives](#)
2. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](#)
3. [Théâtre Antique d'Orange - Culture Espaces Web Site \(Culture Espaces\)](#)
4. [Le site de l'arc de Triomphe d'Orange](#)
5. [Orange, Ville Romaine en Provence \(Office de Tourisme\)](#)

Commentaire

supprimer le lien n°4 site Internet de la ville d'Orange:
<http://www.ville-orange.fr> site internet des Chorégies:
<http://www.choregies.fr>

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Commentaire

la déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise au 1er février 2012 et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial.

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(iii)(vi)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

critère iii: Le théâtre antique constitue un exemple exceptionnel dans la typologie des théâtres romains critère vi: pour l'arc de Triomphe. Par la nature de ses bas-reliefs qui

font référence à des événements ayant une valeur universelle, la guerre contre les barbares et l'établissement de la Pax Romana

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle































3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact	Origine
3.1	Habitat et développement		
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs	 	 
3.2	Infrastructures de transport		
3.2.1	Infrastructures de transport de surface	 	 
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique		
3.7.7	Nuisibles	 	 
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine		
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses	 	 
3.13	Gestion et facteurs institutionnels		
3.13.1	Activités de recherche / de suivi à faible impact	 	 
3.13.3	Activités de gestion	 	 
Légende	 actuel	 potentiel	 négatif
	 positif	 intérieure	 extérieure

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

	Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.2	Infrastructures de transport				
3.2.1	Infrastructures de transport de surface	Moins de 10%	En cours	Significatif	Capacité haute
					Statique
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique				
3.7.7	Nuisibles	Moins de 10%	Fréquent	Significatif	Capacité haute
					En baisse

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

L'Arc de triomphe est traversé par la route nationale 7. Il est prévu à court terme d'éloigner les voitures de l'Arc en réaménageant le rond point, faisant ainsi suite à la restauration de l'Arc dans le cadre du plan patrimoine antique. Le projet de déviation de la nationale gérée par l'Etat est en cours d'études. Les nuisibles sont une centaine de couples de pigeons qui nichent dans le théâtre antique. La Ville a fait appel à une entreprise spécialisée pour les déloger.

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon

Il y a une zone tampon

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **ne compromettent pas** le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, **mais pourraient être améliorées**

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais **ne sont pas connues par les résidents locaux /utilisateurs** des terres aux alentours

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

Les zones tampons correspondent au périmètre de protection des abords de monuments historiques et des sites. Un tracé détaillé par rapport à une analyse fine du bâti pourrait être étudié avec l'architecte des bâtiments de France (service de l'Etat).

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Saturday, November 5, 2005

• Question 6.02

Plusieurs types de protection s'appliquent sur le site d'Orange:

- La protection au titre des Monuments historiques s'applique à un immeuble dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. C'est une servitude d'utilité publique (loi de 1913 reprise dans le Code du patrimoine) qui permet de contrôler la conservation du bâti. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour tous travaux ou modification sur l'immeuble; et l'inscription, qui exige une information des services de l'Etat pour toute modification. Aux abords des monuments historiques (rayon de 500m autour du monument), toute modification du bâti et du non bâti est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

A Orange:

- le théâtre antique et l'arc ont été classés en 1840, le site archéologique bordant le théâtre (temples) en 1862;
- les terrains compris dans la zone de protection de 100 m autour de l'arc ont été classés en 1963.

- La protection de l'archéologie (Code du patrimoine) entraîne le contrôle obligatoire de l'Etat sur toute fouille et une réglementation sur l'archéologie préventive qui institue une carte archéologique pour connaître la richesse du sous-sol, des zones de présomption archéologique (dans lesquelles l'Etat peut prescrire des fouilles à l'occasion de tous projets de travaux détruisant la couche archéologique), Cette réglementation oblige les propriétaires à participer aux fouilles préventives.

Il existe une zone de présomption archéologique sur le centre d'Orange qui englobe les abords du théâtre.

-La protection de territoires - ensembles paysagers ou urbains, au titre des Sites (loi de 1930 reprise dans le Code de l'environnement) est une servitude d'utilité publique, annexée au PLU. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour toute modification du site, et l'inscription, qui exige un avis simple de l'architecte des bâtiments de France sur tous travaux et constructions nouvelles et un avis conforme sur toute démolition.

Pour Orange, il existe deux sites protégés:

- zone de 100 m autour de l'arc (1933).
- colline Saint-Eutrope, classée en 1935.

Commentaire

complément: Mur de soutènement de construction romaine sis sur la colline à laquelle est adossé le théâtre: classement le 30 avril 1919 Murs du gymnase romain dans les caves de

l'ancienne sous-préfecture, classement du 24 juillet 1920 Mur du forum romain, rue Pontillac, classement du 12 septembre 1938.

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Il existe des mesures de protection adaptées destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial mais il y a **certains défauts dans leur mise en œuvre**

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon constituent une base **appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées ?

On dispose de **capacités / ressources acceptables** pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial mais certaines insuffisances subsistent.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

La concertation pourra être améliorée entre la ville d'Orange et les services de l'Etat, grâce à la mise en place d'un plan de gestion, notamment en ce qui concerne certaines autorisations de travaux et la conservation et mise en valeur des édifices en zone tampon.

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Nous vous remercions de votre coopération.

Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Saturday, November 5, 2005

• **Question 5.04** Plans en place prévoyant la création d'un "comité directeur" :

Aucun

• **Question 5.05**

Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion par l'Etat partie
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers

Le système de gestion du théâtre et de l'arc est assuré par :

- Pour le théâtre = Une convention de gestion déléguée de service public entre Culture Espaces et la Ville. Convention établissant les droits et devoirs.
- Pour le théâtre et l'arc = un schéma directeur de restauration et de réutilisation du théâtre établi par D. Repellin (ACMH) en 1994. Schéma directeur à long terme non seulement sur le théâtre antique, mais également sur l'Hémicycle, le Capitole, et le Château des Orange-Nassau.

Commentaire

Un plan de gestion a été rédigé, il préconise la mise en place d'un comité de bien et la création d'un poste de coordinateur du bien Patrimoine mondial. Le plan de gestion est en attente de validation du Conseil Municipal et des services de l'Etat. Pour le théâtre, la convention de gestion déléguée à un organisme privé (Culture espaces) va jusqu'en 2017. Le Plan Local d'urbanisme a été rédigé et validé en Conseil municipal de mars 2013.

4.3.2 - Documents pour la gestion

Commentaire

Plan de gestion en attente de validation par le conseil municipal et les services de l'Etat pour transmission au comité du patrimoine mondial.

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal) ?

Il y a une coordination entre les entités ou niveaux administratifs impliqués dans la gestion du bien, mais elle **pourrait être améliorée**

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Le système/plan de gestion n'est que **partiellement adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **n'est que partiellement appliqué**

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel mais seulement un **petit nombre d'activités** sont mises en œuvre

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Aucune
Autorités locales / municipales	Moyenne
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Moyenne
Chercheurs	Moyenne
Industrie touristique	Moyenne
Industrie	Sans objet

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales **n'ont pas de rôle actif** dans les décisions concernant la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il y a des contacts, **mais peu ou pas de coopération** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	0%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	0%
Gouvernemental (national / fédéral)	45%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	0%
Gouvernemental (Local / municipal)	55%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	0%

Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	0%
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	0%
Autres subventions	0%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est suffisant** mais un financement supplémentaire permettrait de mener une gestion plus efficace au niveau des meilleures pratiques internationales

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **certaines avantages** économiques pour les communautés locales

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **certaines équipements** et installations appropriées, mais des carences concernant au moins un domaine clé **limitent** la gestion du bien du patrimoine mondial

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

si le théâtre est bien équipé en terme de service aux visiteurs, ce n'est pas le cas de l'arc de triomphe

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	80%
Temps partiel	20%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanentes	70%
Saisonnnières	30%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	100%
Bénévoles	0%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Il existe une variété de ressources humaines pour la gestion du bien du patrimoine mondial, mais **au-dessous du niveau optimal**

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Moyenne
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Moyenne
Education	Mauvaise
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Moyenne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Moyenne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Bonne
Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Bonne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Bonne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur**

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante** dans les domaines essentiels **mais il y a des lacunes**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un **peu de recherche**, mais cela n'est pas planifié

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont communiqués aux participants locaux ainsi qu'à certains organismes nationaux**

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

Voir première partie du plan de gestion: synthèse des publications majeures projet collectif de recherche de l'institut de recherche sur l'architecture antique, projet collectif de recherche de l'atlas topographique d'Orange antique, les travaux du service départemental d'archéologie, publication de la carte archéologique.

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

Peu de recherche sur l'arc de triomphe et la colline Lacunes dans les connaissances archéologiques dans le centre ancien (zone tampon), La période antique est la mieux documentée, les autres périodes médiévales et modernes le sont moins.

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans **un seul emplacement et facilement visible** par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Excellente
Organisateurs de voyages	Excellente
Entreprises et Industries locales	Moyenne

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il n'y a **pas de programme d'éducation et de sensibilisation** bien que l'on en ait constaté le besoin

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, **mais cela pourrait être amélioré**

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Non nécessaire
Musée de site	Non nécessaire
Guichets d'information	Faible
Visites guidées	Faible
Sentiers / itinéraires	Faible
Matériaux d'information	Faible
Transports prévus	Non nécessaire
Autres	Non nécessaire

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Le programme d'actions pour la promotion et la communication autour du Patrimoine mondial est à développer auprès du public.

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendances du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	Stationnaire
Il y a deux ans	En baisse
Il y a trois ans	En baisse
Il y a quatre ans	Stationnaire
Il y a cinq ans	Stationnaire

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions
Lieux d'hébergement

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

Il y a une **certaine gestion** de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a **peu de coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?

On collecte des droits d'entrée et cela **contribue un peu à la gestion** du bien du patrimoine mondial

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

Une redevance est versée par le délégataire à la ville: elle a une part fixe et une part variable. Son montant varie de 480 000 euros à 529 000 euros et est entièrement englobée dans le budget général de la ville. Un avenant de 5 ans prévoyant les travaux de mise en accessibilité du site a été signé, il va de 2017 à 2022.

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un **peu de suivi**, mais il n'est pas planifié

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante et des indicateurs clés ont été définies, mais **on pourrait améliorer le suivi de l'état des indicateurs**

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Moyenne
Autorités locales, municipales	Excellente
Communautés locales / municipales	Faible
Chercheurs	Moyenne
ONGs	Faible
Industrie	Faible
Groupes autochtones locaux	Sans objet

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

Pas de recommandations appropriées du Comité à mettre en œuvre

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

Etant donné qu'il n'y a pas pour l'instant de structure de gestion et de personnels spécifiques au bien, le suivi se fait par les différents services de la ville et de l'Etat en application de la réglementation en vigueur.

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
3.2	Infrastructures de transport					
3.2.1	Infrastructures de transport de surface	Critère VI pour l'arc de triomphe: pollution due à la présence de la route nationale 7 qui fait le tour de l'arc.	Des travaux d'aménagements autour de l'arc sont programmés par la ville, permettant d'éloigner les voitures en élargissant le rond point. il faudrait dévier la route nationale 7.	Les travaux d'aménagements de l'arc sont suivi par la Ville. le projet de déviation est un projet d'ordre national.	aménagement des abords de l'arc: court terme, jusqu'en 2015. voir plan de gestion, partie 2, programmation d'actions	Ville Etat (architecte des bâtiments de France)
3.7	Conditions locales affectant le tissu physique					
3.7.7	Nuisibles	critère III: présence de couples de pigeons sur le théâtre, provoquant l'accumulation de 300 à 400 kilos de fientes sur le monument.	La ville a fait appel depuis 2012 a une entreprise spécialisée: 6 fauconniers et 14 rapaces viennent pour certaines périodes afin de rendre la zone dangereuse pour les couples, le but est que les petits ne reviennent pas nicher là où ils sont nés,	Ville	2012: prédation de 10 à 15 jours par séquence de 5 jours. 2013 et 2014: prédation de 4 à 6 interventions de 5 à 6 jours. coût total: 41 000 euros	Ville d'Orange sans objet

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.1 Limites et zones tampons						
	Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires		
4.1.5	Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont connues par l'autorité de gestion mais ne sont pas connues par les résidents locaux/utilisateurs des terres aux alentours	Des actions de médiatisation et de sensibilisation sont prévus dans le plan de gestion en cours de finalisation. Une prise en compte de la qualité architecturale et urbaine du centre ville et des espaces contigus est indispensable.	2014 et années suivantes	ville	le recrutement d'un coordinateur au sein des services de la municipalité est indispensable pour assurer cette coordination	
4.4 Ressources financières et humaines						
4.4.13	Promotion	Le coordinateur recruté permettra une meilleure promotion du bien et un travail de médiatisation vers le public.	2014 2015 au plus tard	ville	sans objet	
4.5 Etudes scientifiques / Projets de recherche						
4.5.2	Il y a un peu de recherche, mais cela n'est pas planifié	projet collectif de recherche de l'institut national sur l'architecture antique projet collectif de recherche sur l'atlas topographique d'Orange antique il faudrait programmer des fouilles sur la colline saint Eutrope et dans le centre ancien	à court terme	Ville département Etat ministère de la culture (service déconcentré)	sans objet	
4.6 Education, information et sensibilisation						
4.6.3	Pas de programme d'éducation et de sensibilisation	mise en place de service de sensibilisation et de médiatisation en collaboration avec le coordonnateur du plan de gestion	à court terme	ville	sans objet	
4.7 Gestion des visiteurs						

4.7.4	Il y a une certaine gestion de l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial	si le théâtre est médiatisé (communication, interprétation du monument, services) par l'action du délégataire, ce n'est pas le cas de l'Arc de triomphe, de la colline saint Eutrope et du patrimoine situé en zone tampon.	à court terme pour l'Arc, une interprétation du monument doit être créée et installée en même temps que les aménagements des abords. Voir plan de gestion, partie 2, programmation d'actions.	Ville	le poste de coordinateur sera très utile dans ces tâches. voir plan de gestion
4.8 Suivi					
4.8.1	Peu de suivi dans le périmètre du bien	Le poste de coordonnateur sera très utile pour assurer le suivi. Les missions qui lui ont été attribuées sont définies dans le projet de plan de gestion.	2014	Ville	sans objet

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

Le bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial a bénéficié ces dernières années de travaux importants cofinancés par l'Etat et les collectivités dans le cadre du plan patrimoine antique. Un entretien régulier est à prévoir sur ces édifices.

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Pas d'effet
Recherche et suivi	Pas d'effet
Efficacité de la gestion	Pas d'effet
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Pas d'effet
Reconnaissance	Positif
Éducation	Pas d'effet
Aménagement d'infrastructures	Pas d'effet
Financement du bien	Pas d'effet
Coopération internationale	Pas d'effet
Support politique pour la conservation	Pas d'effet
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Pas d'effet
Activités de groupes de pression	Pas d'effet
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Pas d'effet
Autre (veuillez préciser)	Sans objet

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

Le statut de patrimoine mondial a été positif pour la restauration du bien (dans le cadre du plan patrimoine antique Etat-collectivités) et la mise en place d'un projet de plan de

gestion. Il reste encore cependant à travailler sur l'ensemble du centre historique (conservation, valorisation) qui lui présente un état sanitaire extrêmement préoccupant. Des édifices sont proposés à la démolition alors même qu'ils présentent un intérêt patrimonial et urbain de grande qualité.

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

non

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

le questionnaire n'est pas adapté à un bien culturel, les propositions manquent de nuances, elles sont trop tranchées. Les possibilités de commentaires sont trop limitées

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Très faible
Représentant de l'État partie	Bon
Organisation consultative	Très faible

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
Le suivi et l'établissement de rapports
L'efficacité de la gestion

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Satisfaisant
Etat partie	Satisfaisant
Gestionnaires des sites	Satisfaisant
Organisation consultative	Satisfaisant

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

- **Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur**
Raison de la mise à jour : la déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise au 1er février 2012 et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial.
- **Tableau des informations géographiques**
Raison de la mise à jour : la ville n'est pas Arles mais Orange. les coordonnées ont été inversées: il s'agit de 4.808 / 44.136 et 4.805 / 44.142

**6.11 - Commentaires, conclusions et / ou
recommandations concernant l'évaluation de l'exercice
de soumission de Rapports périodiques**